

Véhicule remorque de type arrière-train ou avant-train Éléments techniques pour la délivrance



n° 12112*02

1/2

ministère de l'Équipement des Transports du Tourisme et de la Mer

axe du groupe dispositif d'essieux d'attelage (pour arrière-train) dispositif d'attelage (pour avant-train) D garde au sol M porte à faux avant N porte à faux arrière

Dimensions	en millimètres, m	asses en kg. E	e1 ssieux numéro	e2 otés de l'avan	e3 nt ve		e4 re			en			
Marque :	Type:												
Version :	ABR: Q oui Q non												
Dimension	s du véhicule en	ordre de mar	che										
Plateau	L minimum :				L maximum :								
	largeur minimum :					largeur maximum :							
	D minimum :					D maximum :							
Essieux		Nombre :	Nombre:										
numéro de l'essieu		e1	e2	e3		e4 e5		5	e6		e7	e8	
type essieu													
largeur voie													
distance DT													
type suspension													
type roues													
masse à vic	е												
masse maximale en charge													
numéro de	'essieu	e9	e10	e11	e	e12	e13		e14		e15	e16	
type essieu													
largeur voie													
distance DT													
type suspension													
type roues													
masse à vide													
masse max	male en charge												
Distances													
M	e1 ⇒ e2	e2 ⇒ e3	e3 ⇒ e4	e4 ⇒ e5		e5 ⇒ e6		e6 ⇒ e7		e7 ⇒ e8		e8 ⇒ e9	
					_								
e9 ⇒ e10	e10 ⇒ e11	e11 ⇒ e12	e12 ⇒ e13	e13 ⇒ e14	4	e14 ⇒ e15		e15 ⇒ e16		N			
					\perp								
Masses													
PV (en ordr	e de marche) :			PTA	C :								
Date:						Nom et qualité du signataire							
							Signature :						

Éléments techniques pour la délivrance d'une autorisation individuelle de transport exceptionnel Véhicule remorque de type arrière-train ou avant-train Notice explicative

Conformément à l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque, une fiche contenant les éléments techniques du véhicule, à destination des services instructeurs chargés de l'instruction des autorisations individuelles de transport exceptionnel est établie par le constructeur, le carrossier ou le propriétaire à partir de la notice technique du véhicule.

Cette fiche comporte un schéma type d'arrière-train ou d'avant-train ainsi qu'un certain nombre d'éléments permettant d'instruire la demande et notamment le calcul de répartition des charges sur les essieux.

Les fiches des véhicules concernés par une demande d'autorisation individuelle de transport exceptionnel doivent généralement être fournies à l'appui de la demande.

Si la demande comporte des véhicules strictement identiques (même marque, type et version) se distinguant par leur numéro de série ou leur immatriculation, une seule fiche est établie et jointe à la demande.

	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·						
Marque	dénomination commerciale						
Туре	voir notice technique du véhicule. Pour les véhicules non immatriculés, plaque spéciale constructeur						
Version	permet de référencer un véhicule précis (facultatif).						
ABR	dispositif d'antiblocage de roues, cocher la case oui ou non						
Dimensions	dimensions hors tout et caractéristiques du véhicule en ordre de marche garde au sol (D) : facultatif						
Essieux	le schéma type représente un certain nombre d'essieux. La zone «essieux» doit être remplie en fonction du nombre d'essieux du véhicule concerné Pour chacun des essieux, indiquer entre autres le type d'essieu, le type de suspension, le type de roues Si le nombre d'essieux est supérieur à 16, remplir une autre fiche						
Type essieu	A : essieu traversant ; B : essieux brisés ;						
(combinaison de lettres possible)	P2 : ligne de deux essieux pendulaires ; P3 : ligne de trois essieux pendulaires ; etc D : directeur ; S : suiveur ; R : relevable						
Largeur voie	essieu traversant essieu traversant roues simples roues simples roues simples roues simples roues simples roues simples roues jumelées roues						
Distance DT	distance transversale entre les axes des essieux. Ne concerne que les lignes d'essieux pendulaires						
Type suspension	L : mécanique ; A : pneumatique ; H : hydraulique ; U : sans suspension						
Type roues	RS : roues simples et RJ : roues jumelées						
Masse à vide	masse à vide sur chaque essieu, correspondant à la répartition de la masse à vide (PV) du véhicule						
Masse maximale en charge	masse maximale techniquement autorisée sur chaque essieu, correspondant à la répartition de la masse totale autorisée en charge (PTAC) du véhicule						
Distances	exemple : e1 ⇒ e2 correspond à la distance longitudinale entre les essieux e1 et e2						
PV	poids à vide du véhicule en ordre de marche (masse à vide)						
PTAC	PTAC poids total autorisé en charge du véhicule (masse totale autorisée en charge)						